



Rapport de la Vérificatrice générale du Québec - La CNESST doit prendre soin du personnel de la santé et des services sociaux

NOUVELLES FOURNIES PAR **Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)**

Mai 23, 2019, 09:19 ET

MONTRÉAL, le 23 mai 2019 /CNW Telbec/ - Les principales organisations syndicales représentant le personnel du secteur de la santé et des services sociaux accueillent très favorablement l'ensemble des recommandations formulées par la Vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, dans l'audit de performance de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en prévention en santé et en sécurité au travail. « Les organisations syndicales demandent depuis longtemps que la CNESST joue un rôle plus proactif dans le réseau de la santé et des services sociaux. Quotidiennement, nous sommes les témoins des constats dressés par madame Leclerc et il est grand temps que ça change », souligne Linda Lapointe, vice-présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec - FIQ.

Dans son rapport, la Vérificatrice générale invite notamment la CNESST à utiliser pleinement tous ses pouvoirs règlementaires afin de contribuer à la modernisation du régime de santé et de sécurité au travail.

« Le réseau de la santé et des services sociaux traverse actuellement une crise. Il est donc urgent que les quatre mécanismes de prévention soient intégralement implantés dans le secteur de la santé et des services sociaux », affirme Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

Le rapport indique aussi que la prévention doit prendre plus de place et être organisée de manière plus efficace par la CNESST.

« La prévention doit devenir LA priorité. Pour ce faire, il faut que la CNESST mette en place sans tarder des incitatifs plus efficaces, qu'elle consacre plus de ressource à ce volet, et qu'elle conçoive des outils mieux adaptés », souligne Christian Naud, Représentant politique du dossier santé et sécurité au travail de la Fédération des Professionnelles (FP-CSN).

La Vérificatrice générale met en outre la lumière sur des lacunes en matière d'inspection. Par exemple, bien que le secteur de la santé soit une nouvelle priorité pour la Commission depuis 2017, le rapport estime que ce secteur est « laissé pour compte » en matière d'inspection. La CNESST attend en effet un « plan d'action du milieu » avant de procéder.

« La CNESST ne peut plus tarder à intervenir. Il y a longtemps que nous l'avons saisie de la crise qui prévaut en santé et services sociaux. Le milieu de la santé et des services sociaux ne peut être laissé à lui-même. Des inspections doivent donc être faites dans le secteur de la santé et des services sociaux », affirme Frédéric Brisson, Président du CPAS-SCFP. « Les lésions au travail sont en hausse et la situation est inacceptable, tant d'un point de vue humain que financier. La CNESST doit notamment s'assurer que la prévention est organisée comme il se doit et qu'elle est efficace partout dans le secteur et qu'elle s'effectue de manière paritaire avec les syndicats, à toutes les étapes. C'est son rôle. », ajoute Line Camerlain, première vice-présidente de la CSQ.

Santé mentale négligée

La Vérificatrice demande aussi à la CNESST d'être plus « proactive » en ce qui concerne les risques latents et émergents pour la santé des travailleuses et de travailleurs. Le rapport souligne en particulier que la santé psychologique « préoccupe » la CNESST, mais que cette dernière n'en a pourtant pas fait une priorité dans son plan 2017-2019. Le rapport de la Vérificatrice souligne que l'OCDE a pourtant indiqué, dès 2012, que la santé psychologique était un « nouveau défi prioritaire » du monde du travail. « Il faut que la CNESST intervienne en reconnaissant que de nombreux problèmes de santé mentale sont liés au travail », indique Sylvie Nelson, présidente du Syndicat québécois des employées et employés de service (FTQ). « La CNESST doit soutenir concrètement le processus d'identification des risques qui existent dans les milieux et exiger leur élimination. Elle doit s'assurer que le tout se fasse efficacement », précise Madame Nelson.

Le rapport souligne aussi qu'aucune nouvelle maladie n'a été reconnue par la CNESST depuis 1985 et qu'aucun plan d'action n'est prévu pour les troubles musculo-squelettiques qui représentent pourtant un pourcentage important des lésions.

« La CNESST doit agir sans tarder sur la question de la santé psychologique qui est un nouveau fléau partout dans le réseau », conclut Carolle Dubé, présidente de l'APTS.

SOURCE Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)

Renseignements: Hubert Forcier, Conseiller à l'information pour la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), 514-209-3311; Benoit Hamilton, conseiller aux communications et au développement de projets, pour le SQEES-298 (FTQ), 514-347-9836; Christian Naud, Représentant politique du dossier santé et sécurité au travail de la Fédération des Professionnelles (FP-CSN) 418-284-1902; Richard-Pierre Caron, attaché de presse par intérim, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), 514-356-8888, poste 2611; Sandra Gagné, conseillère aux communications, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec - FIQ, 514 796-5093; Raynald Banville, Conseiller en communication et en relations médias, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), 450 670-2411, RBanville@aptsq.com; Sébastien Goulet, Service des communications, CPAS-SCFP, 438 882-3756, sgoulet@scfp.ca.

Related Links

<http://www.lacsq.org/>